

UNIVERSITE DE TOULON
DOMAINE ART, LETTRES, LANGUES
UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

REGLEMENT DES ETUDES, ANNEE 2018-2023
ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022
LICENCE
MENTION LETTRES
PARCOURS ENSEIGNEMENT
PARCOURS CULTURE ET SOCIETE
ANNEE L1, L2, L3

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants et la charte des examens :

Articles L 613-3, L 613-4 et L 613-5 du Code de l'Education,
Décret du 23 août 1985 relatif aux conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
Arrêté du 9 avril 1997 relatif au DEUG, à la licence et à la maîtrise,
Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
Décret N° 2002-529 du 16 avril 2002 relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,
Décret N° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience,
Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Arrêté d'accréditation n° **20141405** du **1^{er} juin 2018**

1 PRESENTATION GENERALE

La Licence de Lettres est une formation diplômante dans les domaines de la littérature et de la langue française (du Moyen Age au XXI^e siècle). La formation est complétée par des cours en art et en culture générale, ainsi qu'en langue étrangère.
Elle a pour vocation de former des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement ou de la culture, ou se préparant aux concours de la fonction publique nationale ou territoriale.

Dès la deuxième année, deux parcours distincts sont proposés à l'étudiant : « Parcours Enseignement » ou « Parcours Culture et Société ». Cette spécialisation permettra à l'étudiant de se familiariser avec une poursuite d'étude spécifique proposée au niveau du Master : Master des Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, ou Master Recherche (à dominante littéraire, linguistique ou civilisationnelle).

Le choix du parcours engage l'étudiant pour l'année universitaire complète. En fin de L2 une réorientation d'un parcours sur l'autre est éventuellement possible.

La licence est constituée de six semestres consécutifs notés de S1 à S6.
Les semestres sont répartis par 2 en trois niveaux L1, L2, L3.
Le diplôme national de Licence requiert l'acquisition de 180 ECTS.

2 CONDITIONS D'ADMISSION

2.1 Conditions d'admission en première année de licence

Dans les conditions définies par l'article L 612-3 du Code de l'Education, l'étudiant est admis à s'inscrire en premier semestre de Licence s'il est titulaire :

- soit du baccalauréat,
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires,
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale,
- soit, conformément aux dispositions des décrets précités relatifs à la validation des acquis.

2.2 Conditions d'admission en 2^{ème} et 3^{ème} année de licence

En L2, l'étudiant **venant d'un autre établissement** est autorisé à s'inscrire s'il a obtenu le L1 dans la même mention de licence.

En L3, l'étudiant **venant d'un autre établissement** est autorisé à s'inscrire s'il a obtenu **120 ECTS** dans la même mention de licence.

Pour les étudiants de l'UTLN, voir chapitre 6.3.

Dans le cas où l'étudiant ne possède pas le L1 ou le L2 requis, il doit effectuer un dossier unique d'admission (voir sur le site de l'Université).

3 MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Inscriptions administratives

L'étudiant doit s'inscrire administrativement à l'Université de Toulon au début de chacune des trois années de la licence.

Les conditions d'inscription dans chaque année de la licence dépendent des règles d'admission définies dans le paragraphe 2 du présent règlement.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans la même formation, les crédits ECTS délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits manquants pour l'obtention de son diplôme.

L'étudiant devra établir un contrat pédagogique avec le responsable de la formation.

3.2 Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique valide le contrat d'études de l'étudiant.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres consécutifs auprès du secrétariat pédagogique de la composante.

Les étudiants sous conditions particulières d'études peuvent bénéficier d'un contrat pédagogique aménagé. Les régimes spéciaux sont définis dans la charte des examens (voir sur le site de l'Université).

4 MODALITES D'ENSEIGNEMENTS

4.1 Organisation

Dans le cadre du système européen, chaque formation est organisée en année (AN), semestre (SEM), Unité d'Enseignement (UE), Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE).

Des ECTS sont affectés à chaque subdivision.

Une année vaut 60 ECTS et un semestre 30 ECTS.

La licence est organisée en :

3 années (L1, L2, L3) de 2 semestres consécutifs (S1 S2, S3 S4, S5 S6).

Chaque ECUE peut être organisé selon des modalités d'enseignement qui lui sont propres construites sur une combinaison de Cours Magistral (CM), Travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP), projet (PJ).

5 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CALCUL DES NOTES

Le contrôle des connaissances est organisé en deux sessions, pour chaque année d'études.

Une année s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS.

L'étudiant qui n'a pas obtenu l'année à la première session est convoqué pour passer une ou plusieurs épreuves à la seconde session.

5.1 Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue soit par un contrôle continu (CC) soit par un contrôle terminal (CT), soit par une combinaison des deux.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Lorsque des enseignements de spécialité ont lieu en langue étrangère, l'examen se déroulera en français.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans les tableaux annexes.

Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études. Le nombre d'épreuves de CC par semestre peut varier d'un cours à l'autre. La présence aux épreuves de CC (écrites et/ou orales) organisées en cours de semestre est obligatoire. En cas d'absence injustifiée, un zéro est attribué à l'épreuve concernée. Si l'absence est justifiée dans les huit jours suivant la date du CC auprès de l'enseignant, la note du CC du semestre est neutralisée et seule compte alors la note du CT.

Les modalités de validation et de valorisation des engagements étudiants sont régies par l'article 4 de la Charte des examens.

5.2 Calcul des notes

ECUE : lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de CC et CT la règle de calcul de la note est spécifiée dans le tableau annexe.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : la note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE : la note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

DIPLOME : la note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 3 années de licence sans coefficient.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestre ou année, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note.

Le coefficient de l'enseignement est alors neutralisé (ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par une neutralisation des coefficients correspondants.

5.3 Cas particulier des étudiants effectuant un semestre ou une année à l'étranger

Sur la base du contrat d'études, l'étudiant obtient des notes par équivalence conformément à la charte « étudiants en mobilité internationale ».

5.4 Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de la 1^{ère} ou de la 2^{ème} session est sanctionnée par la note de 0/20. Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de la 2^{ème} session, peut faire une demande de remplacement au président du jury. Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique de la formation. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

5.5 Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Si la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 s'aggrave dans la période prévue dans le calendrier de l'année universitaire pour l'organisation du contrôle des connaissances et si les mesures de protection sanitaire prises pour y faire face exigent d'organiser ce contrôle des connaissances entièrement à distance, le dispositif spécial décrit ci-après s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

Tous les ECUE, quelle que soit leur modalité de contrôle des connaissances figurant sur la maquette annexée au présent règlement des études, sont évalués en contrôle continu intégral.

Les principes posés dans ce dispositif spécial sont applicables également pour la session de rattrapage des premier et second semestres, si les conditions de son application sont toujours réunies.

6 MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS ET REGLES DE PROGRESSION

Les modalités d'acquisition des crédits européens sont les mêmes pour les deux sessions. Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

Pour obtenir les ECTS de chaque année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- Soit les obtenir directement en obtenant une note $\geq 10/20$.
- Soit les obtenir par compensation.

Les ECUE dont la note est $\geq 10/20$ sont capitalisables.

Les UE dont la note est $\geq 10/20$ sont définitivement acquises et capitalisables.

6.1 Règles de compensation

La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation entre unités d'enseignement à l'intérieur du semestre

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE d'un semestre et si la note obtenue au semestre est $\geq 10/20$, l'étudiant valide le semestre et les UE qui le composent.

La compensation entre deux ou plusieurs UE peut être refusée par l'étudiant s'il veut redoubler ces UE, non directement acquises pour poursuivre dans un parcours choisi.

Dans ce cas, l'étudiant devra repasser tous les ECUE $< 10/20$ des UE non validées.

La compensation entre semestres d'une même année pédagogique

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les deux semestres consécutifs d'une même année et si la note obtenue à l'année est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'année et les deux semestres qui la composent.

6.2 Deuxième session

Une deuxième session est organisée à une période fixée dès la publication des résultats de la première session.

Elle est destinée aux étudiants déclarés non admis à la première session. Conformément à l'article 17 de l'arrêté du 1^{er} août 2011, la session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats.

La meilleure des deux notes obtenues à la session initiale et à la session de rattrapage pour un même ECUE est retenue dans le calcul de la moyenne générale des notes.

Report des notes obtenues à la 1^{ère} session :

La 2^{ème} session porte sur les ECUE non acquis des UE non validées par l'étudiant à la 1^{ère} session. L'étudiant conserve le bénéfice des notes $\geq 10/20$ sur proposition du jury aux UE et ECUE.

Cas particulier des notes obtenues en contrôle continu :

Aucune note obtenue en contrôle continu n'est reportée à la deuxième session.

Renonciation du bénéfice du report :

- L'étudiant ne peut pas renoncer au bénéfice de la note acquise à une UE $\geq 10/20$.
- L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise à un ECUE $\geq 10/20$ d'une UE non validée par demande écrite déposée dans les quinze jours après délibération du jury.

Dans ce cas, seule la note obtenue lors de la deuxième session sera prise en compte lors des délibérations finales.

Règles de calcul de notes spécifiques à la 2^{ème} session aux ECUE :

Les notes de CC ne sont pas reportées ; seule la note d'examen obtenue à la session 2 est prise en compte pour le calcul de la note à l'ECUE.

6.3 Règles de progression et redoublement

Un étudiant accède à l'année supérieure dès lors qu'il a acquis les 60 ECTS de son année pédagogique, à la 1^{ère} ou à la 2^{ème} session.

Un étudiant qui, à la 2^{ème} session, n'a pas acquis les 60 ECTS de l'année, peut être autorisé à passer dans l'année supérieure sur proposition du jury, dès lors qu'il a acquis 1 semestre en totalité et minimum 15 ECTS dans l'autre semestre.

Dans tous les autres cas, l'étudiant redouble son année.

Aucun passage en L3 ne peut être admis si l'étudiant n'a pas acquis les 60 ECTS de la L1.

Renonciation du bénéfice du redoublement :

L'étudiant qui redouble conserve toutes les notes d'UE et d'ECUE $\geq 10/20$.

Il peut renoncer au bénéfice de toute note $\geq 10/20$ obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

7 MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME ET MENTIONS

7.1 Diplôme de licence

L'obtention de la Licence est conditionnée par l'acquisition de 180 ECTS (L1 + L2 + L3).

Pour les formations comportant un stage obligatoire, la délivrance du diplôme est subordonnée à la réalisation et la soutenance du stage.

Les mentions sont délivrées aux deux sessions.

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 3 années de la Licence (L1, L2, L3).

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable
Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien
Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien
Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

7.2 Diplôme intermédiaire de DEUG

L'étudiant qui le demande peut obtenir un diplôme de DEUG "Arts Lettres Langues" mention Lettres Modernes s'il a acquis les 60 ECTS du L1 et les 60 ECTS du L2.

8 ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT

8.1 Absence aux cours

La présence est obligatoire aux séances de travaux dirigés, de travaux pratiques et de projet tutoré, sauf régimes spéciaux entraînant une dispense d'enseignement prévue au contrat d'études.

Au-delà de trois absences non justifiées aux séances de travaux pratiques, travaux dirigés, colles et oraux il peut être décidé l'exclusion de la première session d'examen.

Une absence totale non justifiée d'une année d'études peut entraîner l'exclusion aux deux sessions pour l'année en cours.

Une commission constituée du directeur de la composante, du ou des responsables d'études, du responsable de l'enseignement, décide de l'exclusion éventuelle après convocation de l'étudiant.

8.2 Fraude aux examens et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500000€ d'amende.

Voir charte des examens sur le site de l'Université.

UFR	LETTRES, LANGUES & SCIENCES HUMAINES
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine de formation	Art, lettres, langues
Mention du diplôme	Licence Lettres
Effectifs du diplôme	127
Année du diplôme	L1
Responsables pédagogiques	Marion Sandré - Jacques-Emmanuel Bernard
Secrétaire pédagogique	Delphine Camera-Aniel
maquette 2021/2022	



SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
S1		Semestre 1	30	7							208,00	600,00
S1	UE 11	Littérature française	10	2		24	36	0			60	144
S1	ECUE 11a	Littérature et arts	5	1	CC 35%+CT 65%	12	18		3		30	72
S1	ECUE 11b	Littérature du XIX ^e siècle	5	1	CC 35%+CT 65%	12	18		3		30	72
S1	UE 12	Littérature et culture	11	2		24	46	0			70	204
S1	ECUE 12a	Littératures plurielles	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		3		30	72
S1	ECUE 12b	Culture générale	2	1	CT 100%	12					12	18
S1	ECUE 12c	Expression/compréhension	2	1	CC 100%		18		3		18	54
S1	ECUE 12d	Atelier d'écriture	4	1	dossier		10		6		10	60
S1	UE 13	Langue française	6	2		12	36	0			48	126
S1	ECUE 13a	Linguistique française	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		3		30	72
S1	ECUE 13b	Techniques d'expression	2	1	CC 100%		18		3		18	54
S1	UE 14	Compétences transversales	3	1		0	30	0			30	126
S1	ECUE 14a	Langue vivante étrangère (au choix) :	2	1	CC 100%		18		5		18	90
S1		<i>Allemand</i>					18		1		18	18
S1		<i>Anglais</i>					18		2		18	36
S1		<i>Espagnol</i>					18		1		18	18
S1		<i>Italien</i>					18		1		18	18
S1	ECUE 14b	Méthodologie du travail universitaire	1	1	CC 100%		12		3		12	36
S2		Semestre 2	30	7							256	530
S2	UE 21	Littérature française	8	2		24	36	0	2		60	108
S2	ECUE 21a	Histoire littéraire des XVII ^e et XVIII ^e siècles	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S2	ECUE 21b	Littérature française du XX ^e siècle	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S2	UE 22	Littérature et culture	10	2		24	54	0			78	144
S2	ECUE 22a	Littérature comparée	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S2	ECUE 22b	Culture générale	2	1	CT 100%	12					12	18
S2	ECUE 22c	Expression/Compréhension	2	1	CC 100%		18		2		18	36
S2	ECUE 22d	Ecue à choix (ecue hybride) :	3	1	CC 35%+CT 65%		18		2		18	36
S2	ECUE 22d1	Théâtre					18		1		18	18
S2	ECUE22d2	Cinéma			CC 35%+CT 65%		18		1		18	18
S2	UE23	Langue française	8	2		24	54	0	2		78	144
S2	ECUE 23a	Linguistique française	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S2	ECUE 23b	Techniques d'expression	2	1	CC 100%		18		2		18	36
S2	ECUE 23c	Stylistique des textes narratifs	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S2	UE24	Compétences transversales	4	1		0	40	0			40	134
S2	ECUE 24a	Langue vivante étrangère (au choix) :	2	1	CC 100%		18		5		18	90
S2		<i>Allemand</i>					18		1		18	18
S2		<i>Anglais</i>					18		2		18	36
S2		<i>Espagnol</i>					18		1		18	18
S2		<i>Italien</i>					18		1		18	18
S2	ECUE 24b	Initiation à la recherche documentaire	1	1	CC 100%		12		2		12	24
S2	ECUE 24c	PPE	1	1	CC 100%		10		2		10	20

Total heures semestre 1 / étudiants	208,00
Total heures semestre 2 / étudiants	256,00
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	464

HETD sem1	600
HETD sem2	530
HETD s/Total	
HETD TOTAL	1130

UFR	LETTRES, LANGUES & SCIENCES HUMAINES
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine de formation	Art, lettres, langues
Mention du diplôme	Licence Lettres
Parcours 1	Enseignement
Parcours 2	Culture et Société
Effectifs du diplôme	71 (14 Culture et Société ; 57 Enseignement)
Année du diplôme	L2
Responsables pédagogiques	Patrick Hubner - Jacques-Emmanuel Bernard
Secrétaire pédagogique	Delphine Camera-Aniel
<i>maquette 2021/2022</i>	



SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
		Semestre 3	30	7							267,00	516,25
S3	UE 31	Littérature française	9	2		36	54	0			90	162
S3	ECUE 31a	Littérature du Moyen Age	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	ECUE 31b	Littérature du XVIIIe siècle	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	ECUE 31c	Littérature du XIXe siècle	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	UE 32	Littérature et culture	9	2		24	54	0			78	144
S3	ECUE 32a	Littérature comparée	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	ECUE 32b	Ecue à choix :	2	1			18		2		18	36
S3	ECUE 32b1	Atelier d'écriture			Dossier		18		2,5		18	45
S3	ECUE 32b2	Littérature et cinéma			CC 35%+CT 65%		18		1		18	18
S3	ECUE 32c	Langue latine	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	UE 33	Langue française	8	2		36	36	0			72	126
S3	ECUE 33a	Langue médiévale	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	ECUE 33b	Linguistique française	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S3	ECUE 33c	Histoire de la langue	2	1	CC 35%+CT 65%	12					12	18
S3	UE 34	Compétences transversales et préprofessionnelles	4	1		1,5	18	7,5			27	84
S3	ECUE 34a	Langue vivante étrangère (au choix) :	2	1	CC 100%		18		4		18	72
S3		Allemand					18		1		18	18
S3		Anglais					18		1		18	18
S3		Espagnol					18		1		18	18
S3		Italien					18		1		18	18
S3	ECUE 34b	Préparation à la certification PIX	2	1	CC 100%			7,5		2	8	10
S3	ECUE 34d	Maîtrise de l'écrit			Enseignement suivi	1,5					1,5	2,25
S4		Semestre 4	30	9							308	623
S4	UE 41	Littérature française	6	2		36	54	0			90	162
S4	ECUE 41a	Littérature du XVIIe siècle	2	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S4	ECUE 41b	Littérature du XVIIIe siècle	2	1	CC 100%	12	18		2		30	54
S4	ECUE 41c	Littérature du XIXe siècle	2	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S4	UE 42	Littérature et culture	5	2		12	36	0			48	90
S4	ECUE 42a	Littérature comparée	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S4	ECUE 42b	Ecue à choix :	2	1			18		2		18	36
S4	ECUE 42b1	Langue et littérature latine			CC 100%				1			
S4	ECUE 42b2	Techniques d'expression			CC 35%+CT 65%				1			
S4	UE 43	Langue française	9	2		36	54	0			90	162
S4	ECUE 43a	Langue médiévale	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S4	ECUE 43b	Linguistique française	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S4	ECUE 43c	Stylistique des textes poétiques	3	1	CC 35%+CT 65%	12	18		2		30	54
S4	UE 44	Compétences transversales	6	1		0,00	27,00	11			38	94
S4	ECUE 44a	1 Langue vivante étrangère (au choix) :	2	1	CC 100%		18		4		18	72
S4		Allemand					18		1		18	18
S4		Anglais					18		1		18	18
S4		Espagnol					18		1		18	18
S4		Italien					18		1		18	18
S4	ECUE 44b	Préparation à la certification PIX	2	2	CC 100%			11	2		11,00	22
S4	ECUE 44c	Maîtrise de l'écrit parcours 1 ou parcours 2 (renforcé)	2	1	CC 100%		3		1		3,00	3
							9		0,5		9,00	9
S4	UE 45	1 Parcours au choix : Enseignement ou Culture et Société	4	2							42	115
S4	UE 45	Parcours Enseignement : 1 UE à choix parmi	4	2			42		2		42	79
S4	UE 45a	Premier degré (PE1D)					42		1		42	42
S4	ECUE 45a1	Savoirs à enseigner : mathématiques	3	1	CT 100%		30		1		30	30
S4	ECUE 45a2	Préprofessionnalisation	1	1	ENS*		12		1		12	12
S4	UE 45b	Second degré (PE2D)					37		1		37	37
S4	ECUE 45b1	Savoirs disciplinaires	2	1	CC 100% CT pour les DA**		25		1		25	25
S4	ECUE 45b2	Préprofessionnalisation	2	1	ENS*		12		1		12	12
S4	UE 45	Parcours Culture et Société	4	2			36		1		36	36
S4	ECUE 45a	Sociolinguistique	2	1	CC 100%		18		1		18	18
S4	ECUE 45b	Littérature et patrimoine 1	2	1	CC 100%		18		1		18	18

* ENS : Enseignement suivi, pas de note mais un enseignement validé (délivrance des ECTS) ou non validé (pas d'ECTS)

** étudiants dispensés d'assiduité

Total heures semestre 1 / étudiants	267,00
Total heures sem2 Enseignement/ étudiants	308,00
Total heures sem2 Culture et sociétés/ étudiants	302,00
Total heures année Ens / étudiants	575,00
Total heures année C&S/ étudiants	569,00

HETD sem1	516,25
HETD sem2	623
HETD s/Total	
HETD TOTAL	1139,25

UFR	LETTRES, LANGUES & SCIENCES HUMAINES
Champ disciplinaire	Sociétés, Langues, Territoires
Domaine de formation	Art, lettres, langues
Mention du diplôme	Licence Lettres
Parcours 1	Enseignement
Parcours 2	Culture et Société
Effectifs du diplôme	61 (18 Culture et Société ; 43 Enseignement)
Année du diplôme	L3
Responsables pédagogiques	Jacques-Bernard Emmanuel
Secrétaire pédagogique	Delphine Camera-Aniel
<i>maquette 2021/2022</i>	



UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

SEM	CODES	MATIERES	ECTS	Coef.	MCC	CM	TD	TP	NBR GRPES TD	NBR GRPES TP	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / semestre
S5		Semestre 5	30	7							238,00	419,00
S5	UE 51	Littérature française	12	2		36,00	54,00	0,00			90	108
S5	ECUE 51a	Littérature de l'Humanisme	4	1	CC35%+CT65%	12	18		1		30	36
S5	ECUE 51b	Littérature du XVIIe siècle	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S5	ECUE 51c	Littérature du Xxe siècle	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S5	UE 52	Langue et littérature	12	2		24,00	54,00	0,00			78	108
S5	ECUE 52a	Histoire de la langue	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S5	52b	Ecue à choix :	4	1			18		2		18	36
S5	ECUE 52b1	Atelier d'écriture			Dossier		18		1,5		18	27
S5	ECUE 52b2	Littérature et cinéma			CC 35%+CT 65%		18		1		18	18
S5	ECUE 52c	Linguistique française	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S5	UE 53	Compétences transversales	2	1		0,00	18,00	0,00			18	72
S5	ECUE 53a	1 Langue vivante étrangère (au choix) :	2	1	CC		18		4		18	72
S5		Allemand					18		1		18	18
S5		Anglais					18		1		18	18
S5		Espagnol					18		1		18	18
S5		Italien					18		1		18	18
S5	UE 54	Parcours au choix : Enseignement ou Culture et Société	4	2								131
S5	UE 54	Parcours Enseignement : 1 UE au choix parmi	4	2			52		2		52	89
S5	UE 54a	Premier degré (PE1D)					52		1		52	52
S5	ECUE 54a1	Savoirs à enseigner	3	1	CT + CC		40		1		40	40
		Mathématiques					10		1			
		EPS					10		1			
		Sciences					10					
S5	ECUE 54a2	Préprofessionnalisation et stage	1	1	ENS*		12		1		12	12
S5	UE 54b	Second degré (PE2D)					37		1		37	37
S5	ECUE 54b1	Savoirs disciplinaires	2	1	CC 100% CT pour les DA**		25		1		25	25
S5	ECUE 54b2	Préprofessionnalisation et stage	2	1	ENS*		12		1		12	12
S5	UE 54	Parcours Culture et société	4	2			42		1		42	42
S5	ECUE 54a	Argumentation	2	1	CC 100%		18		1		18	18
S5	ECUE 54b	Littérature et patrimoine 2	2	1	CC 100%		18		1		18	18
S5	ECUE 54c	Stage optionnel					6		1		6	6
S6		Semestre 6	30	7							250,00	449,00
S6	UE 61	Littérature française	12	2		36,00	54,00	0,00			90	108
S6	ECUE 61a	Littérature d'idées	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S6	ECUE 61b	Littérature du XIXe siècle	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S6	ECUE 61c	Littérature comparée	4	1	CC35%+CT65%	12	18		1		30	36
S6	UE 62	Langue et littérature	12	2		36,00	54,00	0,00			90	144
S6	ECUE 62a	Histoire de la langue	4	1	CC 35%+CT 65%	12	18		1		30	36
S6	ECUE 62b	Option spécifique Ecue à choix :	4	1			12		2		30	72
S6	ECUE 62b1	Littérature et Langue Latine			CC 35%+CT 65%		12		1		30	36
S6	ECUE 62b2	Théâtre du Moyen Âge			CC 35%+CT 65%		12		1		30	36
S6	ECUE 62c	Stylistique des textes théâtraux	4	1	CC35%+CT65%	12	18		1		30	36
S6	UE 63	Compétences transversales	2	1		0,00	18,00	0,00			18	72
S6	ECUE 63a	Langue vivante étrangère (au choix) :	2	1	CC		18		4		18	72
S6		Allemand					18		1		18	18
S6		Anglais					18		1		18	18
S6		Espagnol					18		1		18	18
S6		Italien					18		1		18	18
S6	UE64	Parcours au choix : Enseignement ou Culture et Société	4	2								125
S6	UE64	Parcours Enseignement : 1 UE au choix parmi	4	2					2		52	89
S6	UE 64a	Premier degré (PE1D)					52		1		52	52
S6	ECUE 64a1	Savoir à enseigner	3	1	CT 100%		40		1		40	40
		Mathématiques					10		1		10	
		Histoire/Géographie/EMC					12		1		12	
		Arts					8		1		8	
S6	ECUE 64a2	Préprofessionnalisation	1	1	ENS*		12		1		12	12
S6	UE 64b	Second degré (PE2D)					37		1		37	37
S6	ECUE 64b1	Savoirs disciplinaires	2	1	CC 100% CT pour les DA**		25		1		25	25
S6	ECUE 64b2	Préprofessionnalisation	2	1	ENS*		12		1		12	12
S6	UE 64	Parcours Culture et société	4	2			36		1		36	36
S6	ECUE 64a	Analyse des discours médiatiques	2	1	CC 100%		18		1		18	18
S6	ECUE 64b	Littérature et patrimoine 3	2	1	CC 100%		18		1		18	18

* ENS : Enseignement suivi, pas de note mais un enseignement validé (délivrance des ECTS) ou non validé (pas d'ECTS)

** étudiants dispensés d'assiduité

Total heures semestre 1 / étudiants	238,00
Total heures semestre 2 / étudiants	250,00
s/total heures année / étudiants	
Total heures année / étudiants	488,00

HETD sem1	419
HETD sem2	449,00
HETD s/Total	
HETD TOTAL	868